

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 15 MARS 2019

Le Comité Syndical des Communes d'ECOUFLANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST BARTHELEMY D'ANJOU et VERRIERES EN ANJOU, dûment convoqué le 7mars 2019, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART, Présidente, dans la salle municipale, 51 place Jean XXIII à St Barthélemy d'Anjou, conformément à l'article L52-1111, autorisant le Comité syndical à se réunir dans l'une de ses communes membres.

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents :</u>
Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART	M. François GERNIGON
Mme Bernadette BLANCHARD	Mme Barbara REGNIER
Mme Chrystelle GAUDIN	
Mme Nathalie GIRARD	
M. Michel HONORE	
Mme Christine HUU	
M. Jean-Pierre MIGNOT	
Mme Odile PICHON	

Le Quorum est atteint,
 La secrétaire de séance est Madame Christine HUU,
 L'ordre du jour de la dernière séance est adopté à l'unanimité,
 L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1°) FINANCES : Vote du Compte de gestion 2018 du comptable

Le Compte de Gestion est établi par le Trésorier, Monsieur Dominique Le Magadou, pour l'exercice 2018.
 VU l'examen du Compte de Gestion 2018, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

*** APPROUVE** le Compte de Gestion 2018, du Trésorier de la Collectivité,
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

2°) FINANCES : Vote du compte administratif 2018

Pour clôturer l'année 2018 et pouvoir réaffecter le résultat, le Comité syndical approuve le compte administratif de la Présidente, pour l'exercice 2018, comme suit :

<u>Investissement</u>	Dépenses	Prévus :	14 928,00
		Réalisé :	5 701,01
		Reste à réaliser :	0,00
	Recettes	Prévus :	14 928,00
		Réalisé :	9 227,35
		Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	Prévus :	520 385,00
		Réalisé :	466 670,09
		Reste à réaliser :	0,00
	Recettes	Prévus :	520 385,00
		Réalisé :	502 288,47
		Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		Investissement :	3 526,34
		Fonctionnement :	35 618,38
		Résultat global :	39 144,72

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

*** APPROUVE** le Compte Administratif 2018, de la Présidente,
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

3°) FINANCES : Affectation du résultat 2018

Le Comité syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire sur le budget 2019 et statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, constate que le Compte Administratif fait apparaître :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : EXCEDENT	35 618,38
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
Résultat reporté en Fonctionnement (002)	35 618,38
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	3 526,34

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

*** VOTE** l'affectation du résultat de l'exercice 2018,
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

4°) FINANCES : Vote du budget primitif 2019

Vu la délibération du 6 février 2019, portant sur la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019, Considérant le rapport d'orientation budgétaire établi lors de ce débat, Madame la Présidente présente le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

<u>Section de FONCTIONNEMENT</u> :	Dépense :	517 592 €
	Recette :	517 592 €
<u>Section de INVESTISSEMENT</u> :	Dépense :	12 300 €
	Recette :	12 300 €

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

*** VOTE** le Budget Primitif de l'exercice 2019,
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

5°) FINANCES : Planification de la participation des communes membres

Le Comité syndical, après avoir voté le budget primitif 2019, établit un échéancier de versements de la participation des communes pour 2019. Le budget primitif fixe le montant global de la participation des communes pour 2019, à **306 500 €**.

Cette somme est répartie conformément aux statuts du syndicat : à 45% en part fixe, à 45% au prorata du nombre d'habitants de chaque commune, à 10% au prorata du nombre d'élèves inscrits de chaque commune au 01/12/2018. Soient les données suivantes à prendre en compte :

Communes	Nbre d'habitants*	Pour mémoire : Nbre d'habitants 2018	Nbre d'élèves au 01/12/2018	Pour mémoire : Nbre d'élèves au 01/12/2017
Ecouflant	4 124	4 051	47	47
Verrières-en-Anjou	7 357	7 277		
Verrières Pellouailles			29	43
Verrières St Sylvain			54	56
Le Plessis Grammoire	2 381	2 383	45	42
St Barthélemy-d'Anjou	9 493	9 595	86	77

*Ref. INSEE - Population légale en vigueur au 01/01/2019

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUES

Communes	Montant de la participation	Pour mémoire : Montant de la participation 2018
Ecouflant :	57 458,99 €	55 975,25 €
Le Plessis-Grammoire :	46 930,69 €	46 126,91 €
St-Barthélemy-d'Anjou :	93 745,98 €	92 892,39 €
Verrières-en-Anjou :	108 364,34 €	111 001,45 €
TOTAL :	306 500,00 €	305 996,00 €

Planification des échéances de versement de la participation 2018, s'établit comme suit :

Communes	5 janvier	5 avril	5 juillet	TOTAL
Ecouflant :	18 700 €	18 700 €	20 058,99 €	57 458,99 €
Le Plessis-Grammoire :	15 500 €	15 500 €	15 930,69 €	46 930,69 €
St-Barthélemy-d'Anjou :	30 000 €	30 000 €	33 745,98 €	93 745,98 €
Verrières-en-Anjou :	36 800 €	36 800 €	34 764,34 €	108 364,34 €

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

* **VOTE** l'échéancier des versement de la participation des communes membres pour l'exercice 2019,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6°) FINANCES : Modification de la grille tarifaire de l'école intercommunale d'enseignement artistique

Afin d'optimiser les cours de pratiques collectives, il est souhaitable de favoriser la venue d'élèves « hors territoire ». Il est proposé que les tarifs 2 et 3 sur les ateliers, groupes et ensembles – sauf pour les ateliers de découverte instruments et les ateliers d'expression musicale. - soient alignés sur les tarifs de la tranche la plus élevée du tarif 1, comme suit :

Activités	Catégorie	Tarif 1 (Résidents)							Tarif 2	Tarif 3
		0 399	400 799	800 999	1000 1199	1200 1399	1400 1999	2000 et+		
PARCOURS Vibra'Siam	Enfant/Etudiant	222	255	294	338	388	407	407	448	693
	Adulte	279	321	369	424	487	511	511		869
PARCOURS Vibra'Siam plus	Enfant/Etudiant	242	279	320	368	423	444	444	489	755
	Adulte	299	344	395	454	522	548	548		932
PARCOURS Vibra'Siam 2 instruments	Enfant/Etudiant	333	383	440	505	581	610	610	671	1037
	Adulte	418	481	553	635	730	767	767		1303
Atelier découverte Instruments	Enfant	75	86	99	114	131	138	144	151	193
Atelier vocal collectif	Enfant/Etudiant	54	64	74	85	93	99	104	104	104
	Adulte	64	77	89	101	111	119	125		125
Atelier instrumental collectif	Enfant/Etudiant	88	105	122	139	153	162	171	171	171
	Adulte	111	133	154	175	192	205	215		215
Tarif anciens élèves fanfare et musique de chambre	Enfant/Etudiant	50	60	69	79	87	92	97	97	97
	Adulte	60	72	83	95	104	111	116		116
Groupe musiques actuelles	Enfant/Etudiant	109	125	144	165	190	200	209	209	209
	Adulte	117	134	154	177	204	214	225		225
Atelier d'expression musicale	Enfant/Etudiant	89	102	117	135	155	163	171	179	277
	Adulte	112	128	148	170	195	205	215		348

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUES

Activités	Catégorie	Tarif 1 (Résidents)						Tarif 2	Tarif 3
		0 399	400 799	800 999	1000 1199	1200 1399	1400 1999		
Culture musicale	Tous publics	57	68	79	90	99	105	110	110
Forfait Coaching groupe simple (supplément au tarif musiques actuelles)	Enfant/Etudiant	43	49	57	65	75	79	83	83
	Adulte	47	54	62	71	82	86	90	9
Forfait Coaching groupe avec cours d'instrument (sup. tarif mus. act.)	Enfant/Etudiant	60	69	79	91	105	110	116	116
	Adulte	64	74	85	97	112	118	123	123
Accompagnement pratique Collective : 5 cours d'instrument (supplément tarif atelier)	Enfant/Etudiant	29	33	38	44	50	53	55	55
	Adulte	31	36	41	47	54	57	60	60
Accompagnement pratique Collective : 10 cours d'instrument (sup. tarif atelier)	Enfant/Etudiant	57	66	76	87	100	105	110	110
	Adulte	62	71	82	94	108	113	119	119
Supplément 3^{ème} atelier du Parcours Vibra'Siam plus	Tous publics	30							

La grille est votée, cependant la réflexion sur les modifications de regroupement des intitulés de certaines pratiques collectives et de certains tarifs n'a pas été menée jusqu'à son terme et sera revue en détail lors de la prochaine séance du 22 mai.

Les modalités et réductions et autres tarifs restent inchangés.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

* **VOTE** les modifications apportées à la grille tarifaire 2019,

* **DIT** que la nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur pour les inscriptions de la saison 2019/2020,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Informations diverses :

▷ Demande de prise en charge de travaux réfection du parquet du Vallon des Arts :

Les délégués acceptent la prise en charge par le SIAM des travaux. Il est précisé que la commune d'Ecouflant devra présenter au moins 3 devis.

Fin de séance à 19h20

La Présidente,

Isabelle BAILLEUL-NITHART

